RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 044-214401002-20241114-20241114014-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 14 novembre 2024

Le quatorze novembre mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2024
Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), M. Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), M. Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (pas de pouvoir donné)

Secrétaire de séance : M. Pascal BOUTON

2024-11-14-014 – Distributeur de baguettes

Considérant ce qui suit :

Aujourd'hui, les habitants de la commune de Monnières peuvent acheter leur pain grâce à un distributeur de baguettes situé devant la mairie. Cette machine appartient à une entreprise qui souhaiterait l'enlever et propose à la commune de la racheter ou de la louer si elle souhaite la garder. Plusieurs solutions sont présentées pour maintenir un point d'approvisionnement pour les Monniérois.

- **Hypothèse achat ou location.**
  - **Devis distributeurs :**

    - **Mie Happy** d'occasion : 45540 TTC / Neuf : 70308 TTC / Chambre froide : en attente
    - **Ma Baguette** : 14214 TTC

Location 350 HT mensuel avec option achat
Location financière 16 trimestres (4 ans) 976,33 HT par trimestre soit 15621,28 HT / 18745,54 TTC

- **Hypothèse dépôt de pain :**

  - Qui tiendrait le dépôt : le boulanger, association, Monniérois engagés, autres…
  - Que proposer ?
    - Pain uniquement
    - Pain et viennoiseries
    - Pain + produits alimentaires

- **Hypothèse modulaire commune comme futur commerce d'appel :**

- Devis modulaire : Modulaires : celui du parking : transport 3000 € à 5000

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 044-214401002-20241114-20241114014-DE

- Rénovation encapsulage thermique 35400 TTC
- Deltamod (CM) 20 m2 occasion : 23400 TTC
- ADC (CV) 2X14 m2 sans déchargement : 15619,07 TTC

La question posée aux membres du conseil est :
Faut-il garder ou rendre la machine ?
Cette question a été abordée en amont en bureau municipal.
Monsieur le maire et les membres du conseil échangent sur les différentes propositions présentées ci-dessus, tout en rappelant qu'une solution de dépannage est possible grâce au dépôt de pain déjà tenu par le bar/tabac du bourg.

Le conseil délibère quant à l'arrêt de la machine à pain et son retrait par le fournisseur en attendant de trouver le meilleur compromis pour la commune.

Après délibération, avec 12 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal :

↳ **DÉCIDE** d'arrêter le partenariat concernant le distributeur de baguettes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,

Secrétaire de séance
M. Pascal BOUTON

Le Maire
Benoît COUTEAU

MAIRIE DE MONNIERES 44 R.F. LOIRE ATLANTIQUE